Ministère de la Culture
GIP Musée-mémorial du terrorisme
Opérateur du Patrimoine et des Projets Immobiliers de la Culture

Création du Musée-mémorial du terrorisme sur le site de la caserne Lourcine à Paris et aménagement scénographique

Note programmatique

Septembre 2026

SOMMAIRE

I. NOTE D'intention 4

II. Le musée mémorial du terrorisme 1

i. Contexte 1

ii. Objectifs généraux du projet 1

iii. Acteurs et périmètre d'intervention 3

III. Présentation du site 4

i. Organisation actuelle et synthèse de surfaces 4

La situation domaniale 8

Réglementation urbaine / Environnement urbain 8

Synthèse des surfaces existantes 9

ii. Bilan technique 9

IV. Objectifs programmatiques 11

i. Les objectifs scientifiques et culturels du musée-mémorial 11

ii. Les objectifs architecturaux et fonctionnels 11

Rapport à la ville 12

Accessibilité urbaine 12

Mobilité, Accessibilité à tous et confort d'usage 13

Desserte extérieure et intérieure 13

iii. Les pôles fonctionnels et leurs principaux attendus 14

V. Objectifs techniques et environnementaux 16

i. Les objectifs environnementaux. 16

ii. Cohabitation fonctionnelle et technique 17

iii. Sécurité incendie 17

iv. Sureté sécurité publique 18

v. Prescriptions techniques principales 19

vi. Organisation des travaux 20

VI. L'exposition de référence et le mémorial 20

i. L'exposition de référence 20

ii. Le mémorial 25

iii. Interface entre le parcours de référence et le mémorial 26

VII. Synthèse fonctionnelle 27

Tableau de surfaces général 27

Organigramme fonctionnel 28

VIII. Calendrier prévisionnel du projet 29

I. NOTE D'INTENTION

" Lancé en 2018-2019 par le président de la République dans le cadre d'un dispositif plus général de politiques de mémoire en faveur des victimes du terrorisme, le projet du Musée-mémorial du terrorisme (MMT) repose sur plusieurs éléments structurants.

Il est d'une part le premier mémorial national des victimes d'actes terroristes décédées en France et des victimes françaises d'actes terroristes décédées à l'étranger, différent des mémoriaux locaux. Il est d'autre part un musée d'histoire et de société qui prend en compte le phénomène terroriste en tant que tel, dans toutes ses dimensions et sur une longue durée, à l'échelle française et internationale, aussi bien dans le passé que le présent et le futur puisque c'est un phénomène en constante mutation. Là encore, c'est le premier du genre, le MMT étant inédit dans son propos comparé à la demi-douzaine d'autres musées dans le monde consacrés à un attentat en particulier ou à une situation locale.

Bien que distincts dans leurs fonctions, ces deux éléments constitutifs sont intimement liés et doivent faire corps : le mémorial est un acte de reconnaissance de la Nation envers les victimes, le musée est un lieu de connaissance du terrorisme et de ses effets ainsi qu'un lieu de transmission. Le MMT se veut donc un lieu d'histoire et de mémoire, sans qu'il y ait de hiérarchie entre les deux.

Il est également un lieu ouvert à tous les publics et son propos doit être le plus accessible possible, avec une attention particulière aux publics scolaires et aux victimes qui doivent s'y sentir à demeure. Il n'impose pas une vision univoque du terrorisme, un sujet complexe à circonscrire, mais cherche à en donner des clés de compréhension car ce phénomène nous concerne et nous affecte tous. Son offre repose sur une exposition permanente et une programmation comprenant des expositions temporaires et des événements de toute nature, liées à sa thématique principale.

Cette thématique repose sur une approche pluridisciplinaire du phénomène terroriste qui aborde de manière concomitante au sein de l'exposition permanente trois grandes thématiques : l'histoire du terrorisme sur le dernier demi-siècle, avec une rétrospective historique qui remonte plus loin dans le temps ; ses effets immédiats ou durables sur la société ; et enfin la voix et le sort des victimes, et leur prise en charge. Il s'agit de montrer que le terrorisme est un phénomène ancien qui continue d'agir dans notre présent et dont la compréhension ne se limite pas aux seuls attentats. La lutte contre le terrorisme, en particulier dans sa dimension judiciaire occupe une place importante dans le projet.

Le musée repose sur des collections en cours de constitution, composées de scellés judiciaires, d'objets provenant de dons de victimes ou d'institutions ou encore d'œuvres de création. Le programme muséographique est très avancé. Il s'adresse aussi bien à l'intelligence qu'à la sensibilité des visiteurs, il repose à la fois sur une forme de mise à distance de la violence terroriste et sur la sollicitation des émotions du visiteur afin qu'il puisse en ressentir les conséquences humaines, lesquelles ont une dimension universelle. Avec le changement de localisation et le renforcement de la coopération avec les musées mémoriaux dédiés au terrorisme dans le monde grâce aux dons de ces institutions et à leur apport scientifique dans divers domaines, ce sont les principales différences avec ce qui est exposé dans le projet scientifique et culturel de 2022.

Depuis octobre 2025, le projet initial prévu à Suresnes a été réorienté pour s'installer au cœur de Paris, dans une partie de la caserne Lourcine située dans le 13e arrondissement. C'est un changement majeur car le MMT s'inscrit désormais dans la géographie architecturale, culturelle et mémorielle de la capitale. Inséré entre deux campus de l'Université Panthéon-Sorbonne, essentiellement dédiés au droit, le MMT se trouve dans un environnement intellectuel et scientifique très favorable à son développement.

Le MMT souhaite offrir un lieu de vie, un lieu d'espoir, un lieu de résistance culturelle face la déstabilisation que représente le terrorisme pour nos sociétés. C'est le souhait le plus vif exprimé par les victimes et associations de victimes, lesquelles sont étroitement associées au projet."

Henry ROUSSO
Président
Groupement d'intérêt public
Mission de préfiguration du Musée-mémorial du terrorisme (MMT)

II. LE MUSEE MEMORIAL DU TERRORISME

i. Contexte

Le projet de Musée-mémorial du terrorisme (MMT) a une triple vocation : lieu de mémoire et de recueillement, musée d'histoire et de société espace de recherche, et d'éducation.

La mission de préfiguration du musée-mémorial mise en place en 2019, soutenue par le ministère de la justice, a été constituée en groupement d'intérêt public en février 2021, avec sept ministères co-fondateurs, le pilotage principal du projet ayant été confié aux ministères de la Justice et de la Culture lors d'une réunion interministérielle de février 2022.

En mai 2021, une implantation à Suresnes a été retenue, dans l'ancienne École de Plein Air des architectes Beaudouin et Lods, site ouvert en 1935 et classé monument historique en 2002.

En septembre 2021, l'OPPIC s'est vu confier les missions d'études préalables du projet.

Par décision gouvernementale de novembre 2022, le ministère de la culture a été désigné maître d'ouvrage de l'opération et les ministères de la culture, de la justice, de l'intérieur et des armées ont été désignés pour en assurer conjointement le financement.

En janvier 2023, le ministère de la culture a confié à l'OPPIC un mandat de maîtrise d'ouvrage pour mener à bien les études de conception et la réalisation de travaux de curage et de dépollution ainsi que les études de conception, jusqu'à l'avant-projet définitif (y compris autorisations administratives) relatives aux travaux de restauration et d'aménagement de l'École de plein air de Suresnes afin d'y accueillir le futur musée.

En décembre 2024, le projet de musée-mémorial du terrorisme sur le site de Suresnes a été abandonné pour des raisons budgétaires.

Après des études de faisabilité menées par l'OPPIC sur plusieurs nouveaux sites, celui de la caserne Lourcine a été retenu pour accueillir le futur musée-mémorial.

ii. Objectifs généraux du projet

Né d'une politique de mémoire envers les victimes du terrorisme, le projet de musée-mémorial du terrorisme se présente non seulement comme un futur lieu national d'hommage et de commémoration mais aussi comme un projet de musée d'histoire et de société qui cherche à remplir tous les critères d'un musée innovant du XXIe siècle.

Inscrit dans une tradition française de mémoriaux et musées d'histoire et de société, situé dans le contexte de l'émergence de la mémoire comme valeur morale, le MMT est le premier « musée-mémorial » français d'envergure nationale et internationale conçu comme tel dès l'origine. Il se présente en effet à la fois comme un lieu de commémoration et un musée d'histoire et de société traitant d'un sujet passé, présent et en devenir constant. Si le mémorial et le musée répondent à des objectifs distincts, ils forment cependant un tout. C'est l'ensemble du site qui est un lieu du souvenir quand bien même seule une partie spécifique est réservée aux hommages et aux commémorations. Le mémorial permet l'existence du musée lequel lui donne en retour une autre dimension.

L’ensemble offre ainsi un lien social et culturel, horizontal par le partage qu’il offre d’un savoir et vertical par la transmission entre générations. Les six musées du terrorisme existant dans le monde sont consacrés à un seul attentat ou une seule série d’attentats (Bologne, Oklahoma, New York, Oslo) ou centrés plutôt sur une situation nationale (Espagne, Pérou). C’est une différence importante avec le MMT qui ambitionne de couvrir l’histoire du terrorisme sous toutes ses formes, sur une longue durée et à une échelle nationale, européenne et mondiale.

Le MMT est d'abord un mémorial attendu par les victimes du terrorisme, les familles endeuillées et leurs proches pour offrir un lieu d'hommage à dimension nationale pour celles et ceux qui ont été frappés par des actes terroristes depuis un demi-siècle, quelles que soient leur origine. Il ambitionne également d'être le premier musée au monde d'histoire et de société à s'intéresser au terrorisme, ses causes et ses effets dans sa dimension globale, en France et dans le monde, et qui cherche ainsi à sensibiliser le grand public à un phénomène aussi prégnant que mal connu. À la fois mémorial et musée, le MMT se conçoit comme un lieu ouvert et inclusif dédié à l'éducation, la transmission et l'échange.

Publics

Tout en accordant une place prééminente aux victimes, le MMT s’adresse à tous les publics et adhère à la charte des valeurs des musées de nouvelle génération.

Collections

Les collections du futur musée sont en cours de constitution depuis l'été 2021 et sont donc en constante évolution. Elles comportent à l’heure actuelle 2500 items, de provenance variée (scellés de justice, dons de particuliers, acquisitions, etc.) et de typologie composite (documents papiers, électroniques, textiles, armes, objets divers, œuvres d’art, etc.). Ces objets ont, pour certains, une très haute charge symbolique et émotionnelle.

Enjeux du nouveau site

Le nouveau site choisi impliquera une cohabitation du Musée-mémorial avec d’autres entités fonctionnelles déjà présentes dont :

- Très directement, deux tours de logements pour l’hébergement des personnels du ministère des armées. L’interface avec ces dernières est un des points particuliers à traiter dans la réponse architecturale au présent concours : indépendance et lisibilité des accès, séparations des réseaux techniques, qualité des espaces.
- A proximité directe, le campus Lourcine et en face, le campus René Cassin qui forment le campus Port-Royal de l’Université Paris I.
- Dans une moindre mesure, le Lycée d’État Jean Zay.

Par ailleurs, le projet nécessite une restructuration et une refonte complète des espaces existants du bâtiment retenu pour l'implantation du futur musée. La reprise des façades (non porteuses) devra permettre au futur musée d’assoir sa visibilité et sa lisibilité à l’échelle urbaine. D’un point de vue architectural, le projet devra répondre à un double enjeu, en conciliant deux objectifs pouvant paraitre

antinomiques : créer une ambiance sereine et apaisée au sein du musée, tout en répondant aux exigences indispensables de sureté (mise à distance et protection de la façade, limitation des vues depuis l'extérieur notamment) au regard de la thématique abordée par le musée.

iii. Acteurs et périmètre d'intervention

Le projet est un projet présidentiel. Créé le 1er février 2021, le GIP « Mission de préfiguration du Musée-mémorial du terrorisme » est composé de 10 membres fondateurs dont 7 ministères : Justice, Culture, Intérieur, Europe et Affaires étrangères, Éducation nationale, Jeunesse et Sports, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation, Mémoire et Anciens combattants, ainsi que de l'Institut national de l'audio-visuel (INA), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et la Fondation d'aide aux victimes du terrorisme (FAVT).

Le ministère de la Culture a été désigné maître d'ouvrage de l'opération financée par 4 ministères (Armées, Intérieur, Justice, Culture). L'OPPIC est mandaté pour assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée du projet et coordonne l'ensemble de ses parties prenantes, à savoir, outre le maître d'ouvrage :

- Le GIP, utilisateur final du MMT et interlocuteur de référence, qui a par ailleurs la charge de définir et mettre en place la structure administrative du futur Musée-mémorial ;
- Le ministère des Armées, en charge de la gestion des deux tours d'hébergements ;

Outre le groupement de MOE en charge des études et du suivi de réalisation des travaux décrit dans le présent programme, interviendront sur le site :

- L'équipe qui sera désignée pour la réalisation du 1% artistique déployé sur le MMT ;
- Les concepteurs et entreprises mobilisés par les concessionnaires pour leurs installations ;
- Les interlocuteurs, concepteurs et entreprises liés au premier équipement du MMT.

Les interfaces entre ces différents champs d'intervention nécessiteront un dialogue étroit entre ces différentes maîtrises d'œuvre et acteurs ainsi qu'une réflexion spécifique sur l'articulation des périmètres et des interventions de chacun en phase conception comme en phase chantier, pour assurer une cohérence globale du projet et une gestion optimale des interfaces notamment techniques et calendaires.

L'ensemble des prestations à réaliser par la MOE est détaillé dans le CCTP (voir annexes au CCAP).

La MOE a notamment en charge :

- Les travaux de curage, dépollution et de démolition ;
- La conception de la totalité des espaces du Musée-mémorial, compris le clos-couvert, l'aménagement scénographique de l'exposition de référence et sa signalétique didactique (dont des cartes) ;
- La création d'un nouvel accès aux tours d'hébergement, indépendant de celui du musée, et la conception des espaces communs aux hébergements militaires ;
- Les espaces extérieurs afférents à ces deux entités dont la conception et le suivi des aménagements paysagers, y compris la plantation de la toiture L'ensemble des lots techniques afférents à ces périmètres, dont la séparation des réseaux, entre ceux dévolus au Musée-

mémorial et ceux dévolus aux tours d'hébergements qui devront être maintenus ou dévoyés, au même titre que les réseaux du Campus Paris I présents dans le périmètre de l'opération ;

- La signalétique directionnelle de l'ensemble des espaces ;
- Les installations de chantier ;
- Toute installation provisoire éventuellement nécessaire, en fonction du phasage du chantier, au maintien en fonctionnement des hébergements (accès et services associés, dont alimentation en eau, électricité et chauffage) pendant toute la durée des travaux ;
- La clôture du site et le traitement périmétrique au droit des espaces extérieurs réaménagés.

Sont exclus de la mission :

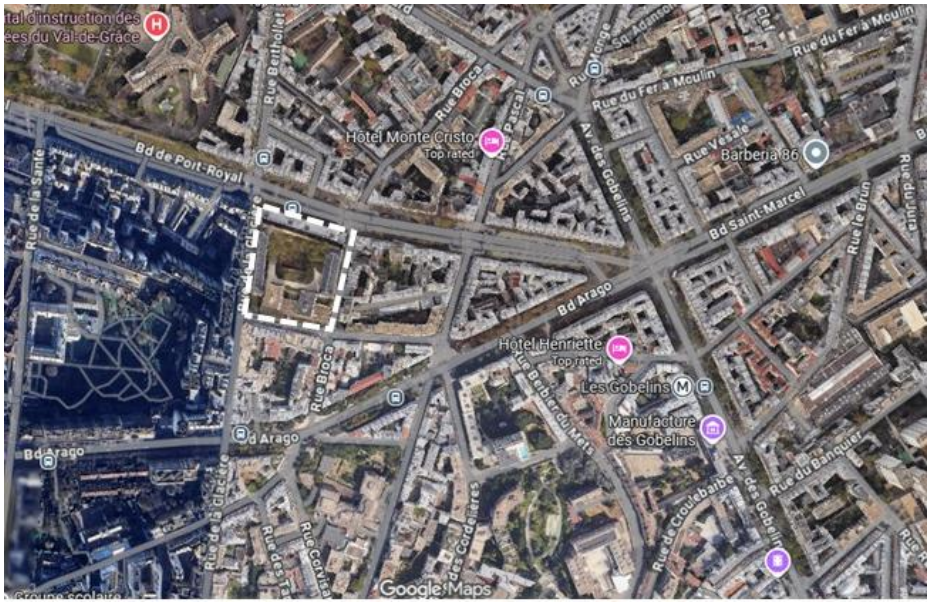
- Tous les mobiliers meublants non fixes et équipements spécifiques (éléments dits de 1er équipement) ;
- Les aménagements et la signalétique interne des espaces sous concession (librairie-café en particulier), à l'exception des éléments relevant des aménagement bâtimentaires permanents (sanitaires, ascenseurs, escaliers etc.) compris dans ces espaces ;
- La production des contenus muséographiques, dont les contenus multimédias et audiovisuels, compris sous-titres, langage des signes, transcription sonore etc. pour l'accessibilité universelle ;
- Autre titre de l'accessibilité universelle : le FALC (livret de visite séparé) et les objets tactiles ;
- Le développement du compagnon de visite ;
- Le soclage morphologique des collections présentées dans l'exposition de référence ;
- La gestion des collections (acquisition, restauration, transport, installation etc.) ;
- La définition de l'identité visuelle et de la charte graphique propre au MMT ;
- L'équipement informatique et téléphonique (terminaux, logiciels associés etc.).

III. PRESENTATION DU SITE

i. Organisation actuelle et synthèse de surfaces

La caserne Lourcine est située au 37 boulevard de Port-Royal, dans le 13e arrondissement de Paris. Elle occupait originellement la totalité d'un l'îlot délimité par ce boulevard, la rue Broca, la rue Saint-Hippolyte et la rue de la Glacière. Le terrain, d'environ 12 000 m^2 au sol, appartient dans sa totalité à l'État.

La caserne abritait la Direction du personnel de l'armée de terre.



Repérage de la parcelle

Elle est composée 4 bâtiments numérotés de B1 à B4 et comportait une place d'armes centrale formant une grande cour intérieure. Les quatre bâtiments développent une surface hors œuvre nette (SHON) de 36 787 m^2 environ et sont implantés le long des voies :

- Les bâtiments 1 et 2, datant de la fin du 19e siècle ;
- Le bâtiment 4, construit en 1957 ;
- Le bâtiment 3, objet du présent programme et datant des années 1970, donnant sur la rue Saint-Hippolyte, dont l'entrée est adressée au numéro 30 de cette rue.

Le cœur d'îlot a partiellement le statut d'espace vert protégé, au titre du PLU.



Repérage des bâtiments

Le 9 septembre 2010, un protocole d'accord entre le ministère de l'Éducation Supérieure et de la Recherche (alors MESRI) et le ministère des Armées a été signé, prévoyant le transfert au MESRI des bâtiments 1, 2 et 4, que l'Armée de Terre, affectataire historique du site, s'engageait à libérer à l'été 2012.

La signature de ce protocole marque le début d'un projet de transformation de la caserne Lourcine.

Le bâtiment 4 a été restructuré et est devenu un internat dédié aux élèves du Lycée d'État Jean Zay et géré par le CROUS de Paris par Convention d'utilisation délivrée par l'État. Puis, les bâtiments 1, 2 ainsi qu'une partie du cœur d'îlot et du socle du bâtiment 3, ont été transformés pour accueillir le centre de droit de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (Campus Paris I).

De nouveaux locaux ont donc été créés en sous-sol du cœur d'îlot et viennent se glisser pour partie en limite des niveaux enterrés du socle du bâtiment 3. Cette extension se caractérise par une liaison Est-Ouest et des volumes semi-enterrés entre les bâtiments 1 et 2, comprenant principalement un amphithéâtre et des salles de cours. Mis à part les espaces extérieurs du bâtiment 3, aucun volume bâti du bâtiment 3 ne surplombe ces nouveaux locaux. Cette opération achevée, les premiers étudiants ont été accueillis à la rentrée universitaire 2019.

Des travaux sont en cours sur les façades des bâtiments B1 et B2. Ils seront achevés en fin d'année 2026.

Le bâtiment 3 accueille actuellement, dans les tours, des logements pour l'hébergement de personnels militaires et donc la caserne actuelle ; **le futur MMT se déploiera dans son socle,** partiellement désaffecté (hors locaux affectés au ministère des Armées pour le bon fonctionnement des hébergements).

Le bâtiment B4 avec accès boulevard du Port Royal

Entre 2012 et 2015, le bâtiment B4 le long du boulevard du Port Royal a été aménagé en Internat de la réussite pour des élèves de classes préparatoires aux grandes écoles.

Le bâtiment comporte 7 étages sur rez-de-chaussée surélevé, rez-de-jardin et un niveau de rez-de-rue débouchant directement sur la rue Broca.

Il accueille un logement-foyer de 312 chambres, résidence du CROUS de Paris, avec des locaux communs au rez-de-chaussée et au rez-de-jardin.

Les bâtiments B1-B2 et une partie du sous-sol du bâtiment B3 avec accès depuis la grande cour intérieure

Il s'agit d'un ERP de 1ère catégorie de type R avec activités de types W et S accueillant des élèves de l'Université Paris 1 Sorbonne- Panthéon.

Le bâtiment B1 comporte une bibliothèque, le bâtiment B2 des salles de cours et des bureaux.

Une rue intérieure relie ces deux bâtiments et dessert également un auditorium de 498 places occupant une partie de la cour intérieure de l'ilot et du sous-sol du bâtiment B3 ((imbrication des différents volumes en sous-sol).

La desserte du bâtiment 1 est assurée par la rue de la Glacière et celle du bâtiment 2 par la rue Broca et non via l'ancienne place d'arme au centre de l'ilot.

Une voie engin périmétrique qui boucle toute l'ancienne place d'armes pour permettre le retournement des engins de secours. Elle ne dessert à priori pas le bâtiment 3 adressé rue St-hippolyte.

Le bâtiment B3 avec accès rue Saint Hippolyte

Le bâtiment 3 situé rue Saint Hippolyte se compose actuellement ainsi :

- Un socle en rez-de-chaussée surélevé sur un rez-de-jardin et un niveau de sous-sol
- Une unité d'habitation dénommé unité A, élevée de huit étages à usage d'habitation de 136 logements situé au- dessus du socle
- Une unité d'habitation dénommé unité B, élevée de huit étages à usage d'habitation de 104 logements situé au-dessus du socle

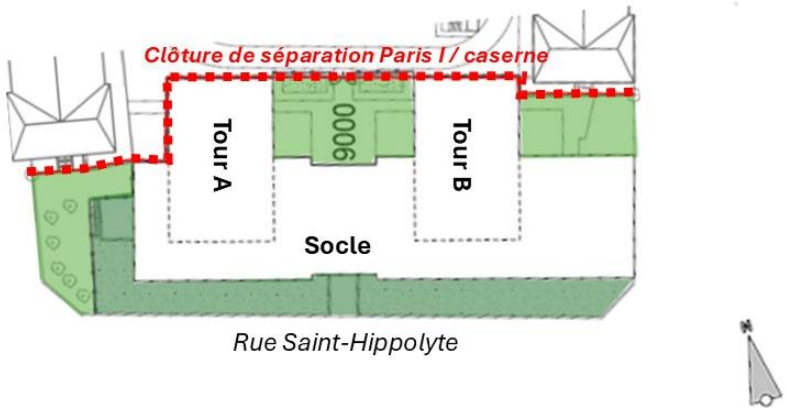
L'accès de l'ensemble du bâtiment 3 s'effectue actuellement une seule entrée commune rue Saint Hippolyte.

Le socle est de grandes dimensions : 80 m de long environ sur la rue Saint Hippolyte et 20 m de long rue Broca et rue de la Glacière. Compte tenu de la déclivité du terrain naturel il existe une différence de niveau de 3.80 m entre la rue de la Glacière et la rue Broca.

Le rez-de-chaussée du socle est surélevé par rapport à la rue Saint Hippolyte (escalier de 11 marches) mais de plain-pied avec la grande cour intérieure.

Il existe également une cour anglaise, sur le pourtour du socle au rez-de-jardin tout le long de la rue Saint Hippolyte et en retour partielle rue de la Glacière.

La rue Saint-Hippolyte, piétonnisée, constitue la voie engins principale d'accès aux unités de logements.



Repérage des différentes entités composant le bâtiment 3

Le socle du bâtiment B3 et les accès et locaux communs aux deux unités d'habitation ainsi que l'aménagements de leurs espaces extérieurs constituent l'objet du présent programme de rénovation.

La création du MMT s'inscrit dans donc une forte logique d'imbrication fonctionnelle avec les autres activités présentes sur le site et à proximité. En particulier, elle doit tenir compte de la proximité avec les logements dédiés au personnel militaire en surplomb du socle, qui resteront en activité que ce soit pendant les travaux du présent projet et, par la suite, pendant l'exploitation du musée.

La transformation du socle devra donc être réalisée en veillant au maintien de l'accès à ces hébergements et à la dissociation des flux entre activités muséales et militaires, y compris les flux techniques et de

maintenance. De plus, une attention particulière sera portée sur la présence de réseaux ou d'équipements techniques liés au fonctionnement des autres bâtiments du site, localisés dans le socle du bâtiment 3.

Les deux bâtiments d'hébergement (Tour A et Tour B), avec accès commun indépendant du MMT, seront considérés comme des bâtiments tiers vis à vis de l'ERP (MMT) créé dans le socle. Le ministère des armées indique que ces hébergements sont actuellement classés comme « logements foyer de la 3ème famille B ».

La situation domaniale

Comme indiqué précédemment, l'ensemble du site est propriété de l'Etat. *

Le bâtiment 3 est à date maintenu affecté au ministère des Armées. Selon le choix de l'affectataire final pour la partie socle, il sera prévu le cas échéant, à l'issue des études de maîtrise d'œuvre du présent projet, une division en volume entre le socle – qui accueillera le futur MMT - et les tours (compris leurs espaces servants afférents qui seraient maintenus / reventilés dans le socle) - qui accueillent des hébergements pour les personnels militaires, ainsi que les espaces extérieurs entres les deux entité et l'université voisine

Réglementation urbaine / Environnement urbain

L'ensemble du site occupe la parcelle référencée EM 22, d'une superficie de 11977 m^2. Conformément au PLU en vigueur, la réglementation relative à la zone UG s'applique sur la parcelle. Il est de la responsabilité du maître d'œuvre de s'assurer de la compatibilité de son projet à la réglementation en vigueur.



Vues du socle du bâtiment B3

Synthèse des surfaces existantes

Le périmètre du projet est cantonné aux surfaces du socle, réparties sur 3 niveaux, pour une surface de plancher d'environ 5 500 m², dont 5 000 m² exploitables dans le cadre du projet, détaillés comme suit :

RDC	1 700 m²
SS1	1 700 m²
SS2	1 600 m²
Total	**5 000** m²

Auxquels s'ajoute une surface d'extérieure d'environ 1 200 m² répartie en 3 espaces (cf schéma page 7).

ii. Bilan technique

Structure

La structure porteuse horizontale et verticale du socle présente globalement un bon état de conservation, hors certains désordres et pathologies relatives au matériau « béton » tel que : des éclats de béton, aciers apparentes et/ou corrodés, des fissures, ainsi que la corrosion des armatures.

Selon les diagnostics réalisée, les structures verticales et les fondations apparaissent adaptées aux charges définies dans le programme, hors éventuelles reprises ponctuelles selon les projets envisagés.

Les planchers sont construits, pour la plupart, en béton précontraint. Selon le projet réalisé, une reprise partielle ou totale des planchers devra être réalisée afin d'atteindre les capacités portantes minimales nécessaires au projet muséographique et d'accueil des publics qui sont définies au programme. Tout ou partie du dallage du second sous-sol devra également être renforcé si accueil de fonctions qui nécessitent une forte capacité portante.

Toiture, étanchéité

La couverture du bâtiment est assurée par une toiture terrasse en béton avec deux monocouches d'étanchéité bitumineuse. Celles-ci sont mises en œuvre en dessous et au-dessus de l'isolant. L'étanchéité mise en place présentait en 2021 un bon état de conservation.

Les deux niveaux de sous-sol présentent en revanche d'importantes infiltrations en limites du volume enterré coté université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Façades

Les façades du socle ayant vocation à être remplacées, elles n'ont pas fait l'objet d'un bilan technique précis.

Risques amiante, plomb et pyrotechnique

Le bâtiment présente des matériaux contenant de l'amiante. Cette présence est relativement faible et les matériaux peu dégradés. On note la présence d'une occurrence de matériau et produit de liste A en sous-sol (panneau amovible en faux plafond) et 5 occurrences de matériau et produit de liste B dans le socle (gaines fibre ciments et conduites amiante ciment).

Les diagnostics plomb réalisés indiquent une absence de revêtement contenant du plomb ou la présence de revêtements contenant du plomb à des concentrations inférieures aux seuils définis par arrêté des ministres chargés de la santé et de la construction.

Il n'existe pas de présomption de pollution pyrotechnique sur le périmètre du projet.

Réseaux

La production de chaleur du bâtiment (socle et hébergements) est assurée par une sous-station vapeur / eau chaude qui est raccordée sur la sous-station CPCU du bâtiment. Le bâtiment présente 4 réseaux de chauffage distincts : 1 par tour d'hébergement, et 2 dans le socle (chauffage au sol et les CTA). Les équipements de production de la sous-station sont pour la plupart récents.

Des systèmes de climatisation hétéroclites, et partiellement hoirs service, sont présents sur site : production d'eau glacée, condensateurs et unités extérieures, mono-split, système type VRV. Ces installations concernent exclusivement que le socle du bâtiment. Les systèmes sont en état d'usage ou vétustes.

La ventilation du socle est assurée par plusieurs CTA (notamment situé dans les entresols du rdc) avec présence d'extractions type tourelle situées en la toiture terrasse. Les systèmes sont en état d'usage ou vétustes.

Tout le bâtiment B3 est alimenté par un branchement tarif vert à comptage basse tension. Le poste de livraison et de transformation est situé au premier sous-sol, l'entrée depuis le domaine public se fait sur la rue Broca. Il est alimenté en haute tension 20kV par une double dérivation, depuis le réseau public ENEDIS. La distribution électrique est organisée depuis le TGBT situé dans le poste HT/BT au premier sous-sol. Environ 35 armoires électriques sont répertoriées sur le site.

Chacune des deux tours d'hébergement est équipée d'une centrale d'alarme incendie de type CMSI (déclencheurs manuels et avertisseurs sonores, ainsi que détection automatique et asservissement pour la tour B). Le désenfumage des circulations et des escaliers verticaux est naturel.

L'accès au site dispose d'un contrôle d'accès par badge (2 lecteurs) et d'un réseau de vidéo surveillance. Les matériels centraux sont positionnés en baie en loge gardien.

L'origine des réseaux téléphonie est la ferme téléphonique située dans le Local-Orange situé sur le Boulevard Port Royal. Le coffret d'arrivée est situé au premier sous-sol, du côté de la Tour A. Une gaine technique courants faibles est existante dans chacune des tours A et B. Ce coffret téléphonie n'est pas protégé et vétuste. Chaque chambre est équipée d'une ligne téléphonique sur le réseau publique depuis cette gaine. Un système Wifirs, qui permet l'accès à internet par Wifi pour les résidents, est en cours d'installation et n'est pas encore fonctionnel (installation au R+2 de la tour A).

Il existe deux arrivées concessionnaires eau froide dans le bâtiment ; un réseau à la pression normale (2 bars) et un réseau surpressé (6 bars). Les deux réseaux ont été interconnecté au niveau de la sous-station afin que seul le réseau surpressé soit utilisé. Seule l'arrivée située dans le local surpresseur est utilisée. Le compteur du bâtiment est situé dans le local technique adjacent. Le local AEP côté rue Broca ne respecte pas le cahier des charges de Eau de Paris.

La production d'eau chaude sanitaire est réalisée par la sous-station vapeur qui dispose d'un échangeur vapeur dédié. Le système de production d'eau chaude sanitaire est dans un bon état général. La tour A, la tour B et le socle disposent de leur propre antenne de distribution d'ECS.

Les réseaux d'évacuation des eaux usées et des eaux vannes sont de type séparatif. Les collecteurs sont situés dans les sous-sols. Les réseaux sont évacués vers le réseau concessionnaire dans le local accolé au local surpresseur situé au sous-sol 2, côté rue Broca. Le réseau est en état d'usage.

Le réseau d'évacuation des eaux pluviales prend son origine en toiture des bâtiments (socle et hébergement). Il chemine en gaine technique, en faux-plafonds ou en apparent dans les étages et dans le socle. Les collecteurs sont situés dans les sous-sols. Les réseaux sont évacués vers le réseau concessionnaire dans le local accolé au local surpresseur situé au sous-sol 2, côté rue Broca.

La cuisine du sous-sol 1 était raccordée sur un séparateur de graisse et de fécules situé au sous-sol 2. Aujourd'hui ce séparateur est toujours en place dans le local surpresseur mais il n'est plus raccordé.

Une cuve et un séparateur d'hydrocarbure sont présent dans le sous-sol 2 (ancien parking). Cet équipement est alimenté par une pompe qui située sous le niveau du parking. Les hydrocarbures sont récupérés à partir des siphons de sol du parking.

La colonne sèche de la Tour A (Ouest) chemine depuis la cage d'escalier de la tour A au rez-de-chaussée où se fait le raccordement pompier. La colonne sèche de la Tour B chemine hors du bâtiment (volume université Paris 1) depuis la rue Broca où le raccord pompier est installé, jusqu'à l'escalier B. Elles sont en bon état.

IV. OBJECTIFS PROGRAMMATIQUES

i. Les objectifs scientifiques et culturels du Musée-mémorial

Les objectifs scientifiques et culturels sont définis dans le projet scientifique et culturel (PSC) établi par l'équipe de la mission de préfiguration du Musée-mémorial du Terrorisme (MMT) ; ce document a été remis au Président de la République en mars 2022.

Dans ses grandes lignes, le Musée-mémorial est un lieu à triple ambition :

- Un mémorial destiné à l'hommage et au recueillement,
- Un musée d'histoire et de société,
- Un lieu d'échange et de transmission.

ii. Les objectifs architecturaux et fonctionnels

Au regard de l'analyse de la situation actuelle du site et afin de permettre la mise en œuvre du projet scientifique et culturel du MMT, doivent être visées :

- La réorganisation fonctionnelle et technique du site afin de permettre une cohabitation harmonieuse et optimisée des espaces dédiés à l'hébergement des militaires (notamment leurs espaces d'accueil), des accès existants au campus Paris I et de ceux du MMT, dont la séparation stricte des différents types de flux et de réseaux afférents aux logements et au Musée-mémorial,
- La création pour le MMT d'espaces capables et modulables pour une souplesse d'usage permettant par ailleurs une valorisation des principes constructifs mis en œuvre dans l'existant,
- La création d'une logistique adaptée aux différents besoins du nouveau Musée-mémorial : logistique générale, muséographique et de proximité pour chaque fonction,

- La création d'espaces permettant de présenter les collections[1] dans le respect des conditions de conservation préventive, en visant une stabilité climatique en préférence à une climatisation stricte et généralisée,
- Une démarche de projet vertueuse du point de vue du développement durable et de l'accessibilité universelle.

Ces objectifs se traduiront en particulier par une réflexion portant sur les points suivants :

- L'optimisation de l'organisation générale et des espaces du Musée-mémorial favorisant la modularité et l'évolutivité,
- Une conception technique raisonnée de l'ensemble des installations et équipements du Musée-mémorial.
- Une approche sensible du lieu et de ses contenus, tout en dotant le Musée-mémorial d'espaces accueillants, attractifs et performants.

Enfin, le projet doit respecter l'esprit d'économie qui a présidé à l'élaboration du programme, et naturellement l'ensemble des réglementations s'appliquant au site et à l'opération.

Rapport à la ville

Le passage entre la ville et le cœur du Musée-mémorial devra être finement étudié, entre ouverture sur la ville et nécessaire sécurisation du site.

Un soin tout particulier sera porté au traitement des limites du projet avec l'espace urbain (parvis, limites sur voirie…) comme avec la zone de la parcelle occupée par l'Université Paris I, en intégrant le niveau de sécurisation attendu que ce soit au niveau des accès mais également en termes de protection périmétrique.

Le traitement des façades sur rues constitue à cet égard un enjeu majeur tant en termes d'image que de sécurité et de sûreté, il conviendra d'y apporter une attention et une réponse architecturale particulière.

Des propositions seront à développer par la maîtrise d'œuvre et seront soumises à l'avis de la Préfecture de Police, notamment une **Étude de sûreté et de sécurité publique (ESSP).**

Accessibilité urbaine

Dans le cadre du projet, il s'agira de mener une réflexion tenant compte des spécificités du site, de son accessibilité urbaine et de ses contraintes, en particulier en matière de nécessaire sécurisation, pour proposer des solutions pertinentes en termes d'accès et de gestion des flux.

Les accès actuels, héritiers de l'histoire du site, sont à requalifier en les spécialisant en fonction de leur destination : accès public, accès administratif, accès logistique…

[1] Les collections du MMT, en cours de constitution et/ou pouvant être exposées sur le site sont de nature diverse : scellés judiciaires (documentation papier, sources sonores telles que des bandes magnétiques, textiles, armes, objets divers), dons et dépôts de victimes, dons et dépôts institutionnels (par exemple les mémoriaux éphémères sur l'emplacement des attentats collectés par les services municipaux, équipement des brigades d'intervention conservé par la préfecture de police, …, fonds d'archives (copies d'archives publiques, archives audiovisuelles, archives numériques natives, presse, etc.) et enfin, création artistique (dessins de presse, œuvres peintes, sculptures et installations, et autres créations).

Mobilité, Accessibilité à tous et confort d'usage

Le MMT souhaite œuvrer pour une accessibilité universelle, avec une approche tamisée et compréhensive des différentes catégories de visiteurs afin de proposer une expérience s'adressant à tous, des plus novices ou plus rétifs aux plus exigeants. La volonté du maître d'ouvrage est d'offrir au maximum les mêmes conditions de visite à tous les publics en limitant les discriminations tout en respectant le principe du moindre impact sur le monument.

Le projet de création du Musée-mémorial intègrera donc toutes les dispositions nécessaires en matière d'accessibilité, tant aux espaces intérieurs qu'extérieurs.

Le projet de reconversion doit donc viser le plus haut niveau d'accessibilité possible pour tous, sur sa globalité, espaces extérieurs et intérieurs, compris accessibilité aux contenus muséographiques.

Le confort du visiteur, qu'il s'agisse de la prise en considération de sa fatigue physique ou de ses chocs émotionnels, sera une priorité : seront aménagés régulièrement tout au long des parcours de visite, des espaces de pause et des lieux d'expression.

L'accessibilité des espaces communs aux logements sera également traitée.

Desserte extérieure et intérieure

L'organisation du projet permettra une séparation aisée entre zones ouvertes au public et zones non accessibles au public et « privatives ». Elles seront dimensionnées en fonction des types de flux et des exigences d'évacuation des personnes, d'accessibilité à tous et de manutention.

Une différenciation des grands types de flux doit être recherchée, tant du point de vue des accès depuis l'extérieur qu'à l'intérieur du bâtiment :

- **Pour le Musée-mémorial**
 - Flux du public, en prêtant attention - outre les exigences liées à la règlementation Sécurité Incendie - au parcours du visiteur, pour lui proposer un parcours logique, intuitif, sans allers retours, sans cul de sac,
 - Flux liés aux privatisations (création souhaitée d'un accès distinct de celui du public permettant des privatisations en journée, si possible),
 - Flux liés à la logistique muséographique (liées aux mouvements d'œuvres et de montage/démontage d'expositions, avec une attention particulière à porter aux gabarits nécessaires à la manutention et aux formats des éléments à manipuler et en évitant tout croisement avec les autres flux, visiteurs et déchets notamment),
 - Flux liés à la logistique générale (livraisons diverses, évacuation des déchets, … gestion des fonds qui sont des circuits à différencier les uns des autres, de même que vis-à-vis des circulations publiques),
 - Flux des personnels du Musée-mémorial
- **Pour les hébergements des militaires**
 - Flux des résidents, indépendants de tous les flux du Musée-mémorial
 - Flux logistiques

Les circulations permettront également l'acheminement aisé des équipements propres à chaque local.

iii. Les pôles fonctionnels et leurs principaux attendus

Le programme du Musée-mémorial est organisé en « pôles » fonctionnels représentant les grands types d'activités liés au futur établissement et nécessaires aux logements existants :

0. ESPACES EXTERIEURS
A. ACCUEIL DES PUBLICS ET SERVICES LIES
B. MEMORIAL
C. EXPOSITION DE REFERENCE
D. EXPOSITIONS TEMPORAIRES
E. DIFFUSION ET VALORISATION
F. ACTION CULTURELLE
G. RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET RECHERCHE
H. SERVICES INTERNES
I. LOGISTIQUE MUSEOGRAPHIQUE
J. LOGISTIQUE GENERALE
K. HEBERGEMENTS
L. LOCAUX TECHNIQUES

Les exigences fonctionnelles sont illustrées dans leurs grands principes dans le schéma présenté au chapitre *VI. Synthèse fonctionnelle* qui précise les liaisons entre grandes activités et les circuits (que ces derniers soient dédiés au public, au personnel ou à la logistique). Ce schéma montre les différents accès, niveaux de proximité souhaités ainsi que les contrôles d'accès nécessaires.

A ce stade du projet, les principes de fonctionnement suivants ont été arrêtés :

- **Pour le Musée-mémorial**
 - Tous les visiteurs y compris ceux se rendant au mémorial devront passer par le contrôle Vigipirate et l'Accueil Général ;
 - Un accès secondaire sera prévu pour le personnel, de même qu'un accès dédié pour la logistique.
- **Pour les hébergements**
 - Les résidents bénéficieront d'un accès unique dédié, totalement séparé de celui du Musée-mémorial ;

- De même, un accès logistique dédié sera prévu.

Le pôle Hébergements *K.* intégrera des espaces de vie commune (espaces détentes, laverie, bureaux etc.), intérieurs et extérieurs, autonomes du Musée-mémorial. Ces espaces répondront à la fois aux exigences fonctionnelles liées à la vie en collectivité tout en offrant qualité d'ambiance et confort d'usage.

Concernant le Musée-mémorial :

L'effectif du Musée est estimé à plus de 700 personnes, publics et personnels.

- **Les espaces d'accueil *A.*** comporteront notamment un hall ainsi qu'une libraire-café dont l'aménagement sera confié à un concessionnaire.

 Premiers espaces de transition entre le dehors et le dedans, les espaces d'accueil jouent un rôle fondamental dans la perception et la qualité du projet. Le concept de « tiers lieu » est attendu dans la réflexion à mener pour la conception des espaces de pause et aux offres de services.

 Il conviendra notamment de prévoir un ou plusieurs espaces informels que tous les visiteurs pourront s'approprier, pour simplement passer un moment, seuls ou en petits groupes, pour des rencontres informelles, des échanges ou au contraire pour rechercher l'isolement dans un cadre non prédéfini, avant, pendant ou après la visite ou même sans objectif de visite.

- **L'exposition de référence *C.* et le mémorial *B.*** sont abordés plus avant dans le chapitre *V.*

- **Le pôle expositions temporaires *D.*** permettra d'aborder des thèmes qui ne sont pas traités dans le parcours permanent, des approfondissements de ceux-ci ; les expositions pourront être itinérantes. Des accueils et des co-productions en partenariat avec d'autres musées sont également envisagés. Les espaces répondront donc aux standards internationaux en matière de capacité d'accueil d'exposition et notamment de collections (flexibilité, modularité, ...).

 La salle d'exposition, qui devra être partitionnable, pourra également être proposée à la location dans le cadre du déploiement des ressources en propre du futur Musée-mémorial.

- **Les pôles « diffusion et valorisation » *E.*** et **« action culturelle » *F.*** bénéficieront d'une salle également partitionnable, mutualisée, dont les fonctionnalités permettront la tenue des activités pédagogiques et l'organisation d'évènements scientifiques ou privatifs, dans le cadre d'une location d'espace. Un espace traiteur, sous concession, complètera cette offre.

 Le pôle *F.* est par ailleurs doté d'une zone d'accueil dédiée aux groupes.

- **Le centre de ressources et de recherche *G.*** répond à l'objectif du MMT d'être un lieu de ressources et de rencontres. Celui-ci doit être pensé non comme une simple bibliothèque ou médiathèque au sens habituel du terme mais comme un lieu d'accès et de conseil ouvert à tous les publics. Le centre doit, entre autres, permettre d'accéder dans de bonnes conditions, avec un accompagnement et une expertise sur le sujet en particulier à destination des publics scolaires, aux nombreuses ressources numériques : celle des collections du MMT, celle de l'INA ou encore celles consacrées au phénomène terroriste.

- Les **pôles logistiques *I.*** (activités muséographiques), ***J.*** (activités générales) et ***H.*** (administration) complètent les fonctions supports du futur Musée-mémorial. Ils bénéficient d'accès dédiés et sécurisés, répondent aux normes et standards en vigueur.

- Il est à noter par ailleurs que **le musée ne comporte pas de réserves sur son site d'implantation**, celles-ci seront externalisées. Seule une réserve de transit est prévue sur le site (pôle I).

Les espaces extérieurs seront aménagés en lien avec le déploiement des différents pôles fonctionnels sur le site, en offrant à la fois qualité de vie ou d'expérience de visite, intimité et sécurité.

Les locaux techniques seront déployés selon les besoins du projet, certains locaux existants devant être conservés pour le pôle K. (chaufferie et transformateur notamment).

Les attendus ce point sont détaillés dans le chapitre suivant.

V. OBJECTIFS TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

i. Les objectifs environnementaux.

L'opération s'inscrira dans une démarche environnementale globale et multicritères dont les objectifs seront détaillés dans le programme environnemental de l'opération

Il a été retenu d'inscrire le projet dans la démarche Bâtiment Durable Francilien (BDF) portée par EKOPOLIS. Le niveau minimum de reconnaissance visé pour l'opération est le niveau BRONZE et le respect de tous les prérequis associés. Le MOE aura à sa charge l'animation de la démarche environnementale en phase études, travaux et usage, ainsi que les échanges avec l'organisme certificateur. En ce sens, un accompagnateur BDF devra être présent au sein de la MOE.

En complément, le Label Accessibilité délivré par CERTIVEA sera recherché.

Les principaux enjeux de l'opération identifiés sont :

- La **performance thermique et énergétique** ; le projet s'inscrira dans les objectifs du décret tertiaire. Les performances thermiques de l'enveloppe du bâtiment devront être améliorées afin de limiter les déperditions, notamment au niveau des façades et toitures. Les performances de l'enveloppe respecteront à minima les objectifs du PLU Bioclimatique.

 Le traitement thermique de l'enveloppe veillera également à se protéger et limiter les apports solaires en été afin de maitriser les consommations liées au rafraichissement et garantir un confort d'été satisfaisant. Une recherche de sobriété et d'efficacité est attendue dans le choix des systèmes techniques ainsi que l'intégration d'énergie renouvelable ou de récupération.

- L**'impact Carbone** ; L'opération fera l'objet d'une déconstruction sélective sur certains matériaux afin de favoriser leur réemploi. Il sera attendu de l'équipe de MOE d'intégrer dans son projet architectural le réemploi in situ de certains matériaux selon les objectifs de réemploi définis dans le programme. Afin de limiter l'empreinte carbone de l'opération, il sera attendu du projet d'architecture l'intégration de matériaux biosourcés et à faible consommation de ressources.

- La **qualité d'usage** ; le Musée-émorial du Terrorisme se devra d'offrir une qualité d'usage optimale afin de préserver l'expérience utilisateurs lors de leur découverte du lieu. Ainsi, le confort visuel, acoustique, olfactif auront une place importante dans la conception du projet et devront être

traités avec soin par l'équipe de MOE. La conception facilitera l'accessibilité du bâtiment à tous. Notamment, elle permettra :

- de réunir les conditions d'un accès optimal et équitable entre les visiteurs, quelles que soient leurs facultés sensorielles, physiques ou cognitives et leur niveau de connaissance des lieux,
- d'assurer que les mouvements et les gestes ordinaires puissent s'effectuer sans difficultés, notamment pour les visiteurs plus sensibles aux défauts d'ergonomie de leur environnement direct,
- de minimiser les risques de chute, de choc et d'estomper les sentiments d'incertitude et d'anxiété dans le bâtiment.

ii. Cohabitation fonctionnelle et technique

L'une des principales contraintes du projet réside dans la cohabitation entre le futur Musée-mémorial du terrorisme et les hébergements du ministère des Armées implantés dans les tours A et B. Ces hébergements doivent rester accessibles et exploitables pendant et après les travaux. Le projet doit donc instaurer une séparation claire entre les entités, tout en maintenant les services indispensables aux résidents.

Cette séparation concerne d'abord les accès. Le musée doit disposer de ses propres entrées publiques, de ses accès logistiques et de ses dispositifs de contrôle, tandis que les résidents MinArm doivent bénéficier d'un parcours indépendant, sécurisé et lisible.

La séparation doit également être technique. Les réseaux d'eau, d'électricité, de chauffage, d'assainissement, de télécommunications, de sûreté, de sécurité incendie et de gestion technique devront être dissociés et rendus indépendants autant que nécessaire. L'objectif est que chaque entité dispose de ses propres comptages, de ses propres organes d'exploitation et de la continuité de service compatible avec les résidents.

Le maintien de l'exploitation des tours d'hébergement impose une vigilance particulière sur les interventions affectant les réseaux existants. Les coupures devront être limitées, anticipées et phasées. Certaines installations existantes, comme le poste de transformation, la sous-station vapeur, les colonnes sèches, les ascenseurs ou les réseaux d'eau, devront être conservés, adaptés ou déplacés sans compromettre la sécurité et le confort des occupants.

Le site présente par ailleurs des contraintes de voisinage, d'accès, de sécurité urbaine et de protection des personnes. Le musée devra être identifiable depuis l'espace public tout en intégrant des exigences élevées de sûreté : limitation des vues ou intrusions, protection des façades, filtrage des accès, contrôle des flux et prise en compte des recommandations spécifiques liées à la nature mémorielle et sensible de l'établissement.

iii. Sécurité incendie

L'établissement MMT sera soumis à la réglementation des établissements recevant du public. Les divers types d'exploitation entraînent la nécessité de nommer un responsable unique de sécurité (RUS). Les travaux du musée ne devront pas abaisser le niveau de sécurité des hébergements afin de ne pas remettre en cause son classement et ses dispositions constructives.

L'isolement des tiers sera assuré, notamment par des parois CF2h, et un plancher séparatif CF1h, sans intercommunication. Les éléments de construction de la toiture du MMT devront être pare-flamme 1/2h sur 4 mètres mesuré horizontalement à partir de la façade des hébergements. Les énergies et les réseaux doivent être distincts et isolés entre les différents tiers.

L'établissement MMT doit permettre l'accès de l'extérieur et l'intervention des services de secours et de lutte contre l'incendie. Les tours d'Hébergements doivent être accessible depuis une voie engin. Les énergies et les réseaux doivent être distincts et isolés entre les différents tiers.

Les dégagements du MMT devront être dimensionnés selon les effectifs escomptés. L'évacuation ou la mise en sécurité des personnes en situation de handicap devra être assuré dans les établissements.

Les locaux, circulations et escaliers, devront être désenfumés selon leur dimensions. Les installations techniques et les moyens de secours devront respecter les dispositions réglementaires.

iv. Sureté sécurité publique

Le caractère symbolique du Musée-mémorial et la sensibilité du site obligent à assurer une stratégie de sécurisation répondant aux exigences d'un établissement culturel et artistique singulier. Il est nécessaire d'apporter une réponse avancée en matière de sécurisation vis-à-vis de l'accueil du public et d'y apporter une protection et une résilience contre toutes formes de menaces, externes comme internes, y compris l'agression armée. Le standard retenu dans le programme se base sur les référentiels en matière de protection des sites sensibles, des recommandations émises par le Service Opérationnel de Prévention Situationnel (SOPS) de la Préfecture de Police.

La défense-sécurité d'une entité recouvre les installations qui la caractérisent, les moyens (humains, matériels comme immatériels) mis en œuvre et les activités qui s'y déroulent. Cette notion englobe également un large éventail de domaines ayant en commun un objectif : la protection de différentes valeurs (les visiteurs, le mémorial et ses collections, le rayonnement international du musée, sa portée symbolique, ou encore les systèmes d'information (SSI)).

Plusieurs enjeux en matière de sûreté sont identifiés, dont les principaux sont les suivants :

- L'intégration de la sûreté dans un bâti existant contraint. Implantation foncière complexe et imbrications parcellaires qui pourraient représenter des contraintes/vulnérabilités importantes.
- La prise en compte d'un environnement urbain marqué par une présence d'activités d'enseignement. Prendre en compte la proximité d'entités génératrices de mouvements contestataires et dont le niveau de contrôle d'accès n'est pas garanti. Ces entités sont susceptibles de générer des nuisances et des débordements aux abords immédiats du site (ex. Campus Port-Royal René Cassin, lycée Jean Zay).
- La protection du public et les conditions d'accueil. Garantir la sécurité des visiteurs lors des séquences d'accueil et de contrôle, à proximité du mémorial et dans le cadre de la tenue d'événements, ces séquences sont identifiées comme exposées.
- La protection des collections et du mémorial, en continu et tous flux confondus. Assurer la protection du mémorial et des œuvres du musée de jour comme de nuit, en intégrant les contraintes liées aux flux logistiques dans le programme de sûreté.

- La conciliation entre exigences de sûreté et qualité d'ambiance. Concevoir un dispositif permettant de maintenir une atmosphère intérieure sereine et accueillante, sans déroger aux impératifs de sûreté.
- L'accessibilité des forces de l'ordre et de secours en cas d'urgence signalée dans les espaces intérieurs ou extérieurs de l'établissement.

Le projet sera soumis à une étude de sécurité publique conformément au code de l'urbanisme.

v. Prescriptions techniques principales

Les prescriptions techniques portent sur l'ensemble des corps d'état nécessaires à la transformation du socle en établissement muséal autonome.

La structure devra être vérifiée, renforcée ou reconstituée afin de répondre aux charges d'exploitation attendues : espaces muséaux, expositions temporaires, réserves, circulations des collections, zones logistiques et éventuels aménagements en toiture. Les choix de matériaux devront intégrer les exigences de tenue au feu, de durabilité et de performance environnementale.

Les façades et menuiseries extérieures devront répondre à plusieurs objectifs simultanés : amélioration thermique, maîtrise solaire, limitation des apports lumineux, sûreté, isolement acoustique, résistance mécanique et facilité d'entretien. Le document prescrit notamment des vitrages performants, une filtration des UV et IR, une forte qualité d'étanchéité à l'air, des protections adaptées aux risques identifiés et une attention particulière à l'intégration architecturale du musée dans son environnement.

Les prescriptions de CVC sont déterminantes pour le confort du public, la conservation des collections et la sobriété énergétique. Le bâtiment devra être chauffé, ventilé et rafraîchi selon les usages des zones, avec un traitement particulier pour les réserves, les expositions temporaires, les espaces de transit des collections, les accueils et les grands volumes. La ventilation devra assurer une bonne qualité d'air, des prises d'air protégées, des réseaux pérennes et accessibles, ainsi qu'une intégration avec la GTB.

Les installations électriques devront assurer l'indépendance du musée et des tours A et B. Plusieurs hypothèses d'alimentation sont envisagées autour du poste de transformation existant, avec création ou adaptation des tableaux généraux, départs électriques et comptages. Les installations devront permettre la continuité d'exploitation, la flexibilité future, la coordination des lots techniques, l'éclairage muséographique, l'alimentation des dispositifs scénographiques et les besoins spécifiques de sûreté et de sécurité incendie.

Le futur musée sera doté d'un SSI de catégorie A avec détection incendie généralisée, tandis que les dispositifs existants des tours devront être adaptés ou déplacés sans interruption durable de sécurité. La sûreté reposera sur une combinaison de vidéosurveillance, contrôle d'accès, détection intrusion, supervision centralisée et protection spécifique des œuvres. Les réseaux numériques devront être sécurisés, séparés selon les usages et prévus pour l'exploitation courante comme pour les équipements multimédias.

Les lots de second œuvre devront privilégier la robustesse, la durabilité, la facilité de nettoyage et la résistance aux usages intensifs. Les cloisons, revêtements muraux, sols, faux plafonds, menuiseries, mobiliers, élévateurs et équipements de scénographie devront répondre aux exigences propres à un ERP culturel, tout en intégrant les contraintes de sûreté, d'accessibilité, de maintenance et de modularité des espaces.

Les lots de scénographie sont compris dans l'opération, avec non seulement la conception du parcours mais également les mobiliers du parcours permanent et une série de mobiliers pour la première exposition du parcours temporaire. Les contenus multimédias ne sont pas compris dans la mission.

vi. Organisation des travaux

Le chantier devra se dérouler en site occupé avec maintien de l'exploitation des hébergements du ministère des Armées. Les travaux devront être organisés pour réduire les nuisances, garantir la sécurité des occupants, préserver les accès nécessaires aux résidents et maintenir les fluides indispensables au fonctionnement des tours A et B. L'enjeu général du chantier sera de concilier la transformation lourde du socle, le maintien des usages existants, la sécurité des personnes et la maîtrise du calendrier. La réussite de l'opération dépendra autant de la qualité des prescriptions techniques que de la capacité à organiser les travaux de manière progressive, lisible et sécurisée.

Les installations de chantier devront être implantées en tenant compte de la densité urbaine, des accès disponibles et de la nécessité de maintenir certains cheminements. L'équipe de maitrise d'œuvre devra étudier les possibilités d'installation de la base vie, des zones d'approvisionnement, ainsi que des clôtures et portails permettant de sécuriser les flux de chantier tout en préservant les circulations publiques et les accès essentiels.

Le phasage devra être particulièrement précis pour les dévoiements de réseaux. Les interventions sur l'eau potable, l'assainissement, l'électricité, le chauffage, la ventilation, les télécommunications et les dispositifs de sécurité devront être préparées afin d'éviter toute coupure prolongée. Les réseaux à conserver devront être repérés, protégés et maintenus en fonctionnement jusqu'à la mise en service des nouveaux ouvrages.

Le chantier principal sera précédé de travaux préalables dont le périmètre sera défini par l'équipe de maitrise d'œuvre. Celui-ci englobera à minima travaux de curage-désamiantage du socle et de dissociation technique (intervention sur les réseaux existants) des deux tours de logement vis-à-vis du socle.

Le chantier va nécessiter une coordination forte entre la maîtrise d'œuvre, les entreprises, l'exploitant du site (ministère des Armées), l'OPPIC et les acteurs de sûreté et de sécurité. Les concepteurs devront challenger le scénario proposé, confirmer les hypothèses et produire un phasage compatible avec les contraintes réelles du site. Ce chantier intégrer également le chantier de scénographie dans un MMT parfaitement nettoyé, déshumidifié et dépoussiéré.

VI. L'EXPOSITION DE REFERENCE ET LE MEMORIAL

i. L'exposition de référence

Le parcours propose plusieurs approches et temporalités aux visiteurs, dont notamment :

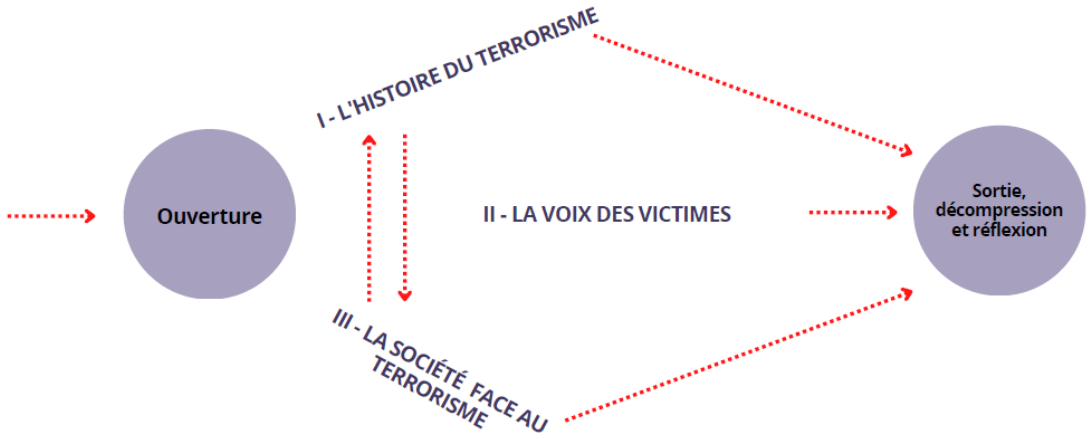
- **Un premier temps introductif** (accueil / prologue) et fondé sur une approche générale du sujet.

 Il accueille le visiteur, offre une rétrospective historique en préalable à la période privilégiée du parcours de référence, propose des définitions structurantes du terrorisme et inscrit très tôt l'expérience de visite dans une dimension sensible ;

- **Trois grandes séquences thématiques structurantes** (cf. ci-dessous) ;
- **Un temps de transition vers la sortie**, envisagé comme un « temps de décompression et d'ouverture ».

Les **trois grandes séquences chrono-thématiques** sont subdivisées en sections et sous-sections :

- **La séquence H : Histoire du terrorisme** retrace l'histoire du terrorisme contemporain de la fin des années 1960 à nos jours.
- **La séquence V : Voix des victimes** elle est centrée sur les victimes du terrorisme et leurs témoignages. Elle constitue comme un fil conducteur du parcours.
- **La séquence S : Société face au terrorisme** aborde les effets diversifiés du terrorisme sur la société, ainsi que les réactions immédiates, à moyen et à long terme.
-



Ces trois séquences sont d'importance équivalente. Si ce n'est en termes d'espace et de contenus délivrés, elles le sont en termes d'expérience de visite. Les trois séquences fonctionnent ensemble et doivent entrer en correspondance dans l'espace. Une proposition de mise en correspondance des sections, sous forme de schéma synoptique, est détaillée ci-contre. Le visiteur a cependant la possibilité de parcourir librement les espaces et est ainsi invité à passer d'une séquence à l'autre grâce à l'établissement d'entrecroisements, de mises en écho des thèmes et de références communes entre toutes les sections.


Accroche
S0 Définir le terrorisme contemporain
V0 Sidération
H0 Rétrospective
V1 Vacarme et silence
H1 Mondialisation du terrorisme après 1968
S1 Les médias face à l'événement terroriste
V2 Secourir dans l'urgence
H2 Le terrorisme régionaliste
S2 Mobilisations, hommages et tensions
V3 Le quotidien fracassé
V5 Une communauté de destins
H3 Le terrorisme d'Etat, une arme géopolitique (1980-1990)
S3 Faire face au quotidien
Espace Snoezelen
H4 Le terrorisme d'extrême droite depuis les années 1990
S4 Lutter contre le terrorisme
V4 Qu'entendre par « victime » ?
H5 Le terrorisme djihadiste depuis les années 1980
S5 Le temps du procès
V6 Blessures visibles et invisibles
H6 Djihadisme et nationalisme en guerre : le 07/10/23 et ses suites
S6 Sortir de la violence terroriste
Espace d'actualités
V7 Reconstruire et transmettre
S7 Mémoire et représentations

D’une certaine manière, la plupart des sections et sous-sections ont à la fois une dimension contextualisée : qui, quand, où, comment, etc. et une dimension à visée universelle ; on y évoque des phénomènes récurrents et relativement comparables d’un lieu ou d’une époque à l’autre. C’est le sens de l’usage du singulier dans Musée-mémorial du terrorisme (et non des terrorismes ou des attentats).

Synthèse des sections

Accueil et prologue
Accroche
H0. Rétrospective
V0. Sidération
S0. Définir le terrorisme contemporain
V0. Sidération
Sections
H1. La mondialisation du terrorisme après 1968
H2. Le terrorisme régionaliste
H3. Le terrorisme d’État comme arme géopolitique (1980-1990)
H4. Le terrorisme d’extrême droite depuis les années 1990
H5. Le terrorisme djihadiste depuis les années 1980
H6. Djihadisme et nationalismes en guerre : le 7 octobre 2023 et ses suites
V1. Vacarme & Silence
V2. Secourir dans l’urgence
V3. Le quotidien fracassé
V4. Qu’entendre par « victime » ?
V5. Une communauté de destins
V6. Blessures visibles et invisibles
V7. Reconstruire & transmettre
S1. Les médias face à l’événement terroriste
S2. Mobilisations, hommages & tensions
S3. Faire face au quotidien
S4. Lutter contre le terrorisme
S5. Le temps du procès
S6. Sortir de la violence terroriste
S7. Mémoire & représentations

Le parcours, s'appuyant sur des objets de la collection du MMT et des dispositifs de médiations, offrira **plusieurs niveaux lecture** (accès immédiat, attention exigeante et approfondissement) ainsi que des contenus identifiés pour un parcours famille, destinés notamment aux enfants de 8 à 12 ans.

Le projet scénographique devra rendre lisible ces éléments au sein des différentes sections.

Outre les textes, cartels et iconographies, **les typologies de médiation** définies à date sont les suivantes :

- Frises chronologiques ;
- Cartes simples, interactives ou tactiles ;
- Schémas et illustrations ;
- Dispositifs multimédias et audiovisuels (archives, témoignages sonores, interactifs ou non interactifs etc.) ;
- Manipes.

Les contenus sensibles

Le visiteur devra être averti de la sensibilité de certains contenus au préalable. Par un moyen graphique et/ou scénographique, il aura la liberté de choisir de visionner ou pas ce contenu. Point de vigilance : dans la présentation des contenus il faudra veiller à ne laisser aucune possibilité d'exploitation des contenus à des fins de propagande ou d'apologie. La présentation sous vitrine des objets directement liés aux terroristes sera à différencier de celle des autres objets, de manière à ne pas en faire la promotion.

L'actualisation du parcours

L'aménagement du parcours doit être pensé de manière à pouvoir s'adapter à l'évolution rapide des thématiques abordées, aux actualisations des contenus et aux rotations des collections. Ce sera le cas pour certains dispositifs comme les frises chronologiques, les cartes, les data visualisations et d'autres dispositifs au cas par cas. Les sections H2, H3, H4, H5, S4 et S5 comporteront un dispositif spécifique « Et aujourd'hui ? » sous forme de borne numérique ou de dispositif en graphisme modulable à préciser, permettant d'aborder les actualités sur la thématique de la section. Des rotations d'objets 3D et 2D sont à prévoir dans une grande partie des vitrines pour les objets papiers et textiles, au rythme de 3 à 4 rotations annuelles. Les cartels devront donc pouvoir être changés facilement.

Les temps de respiration

Un espace de détente et de respiration, des points d'assises et des dispositifs d'expressions/espaces participatifs (en S2 & V7) sont à intégrer dans le parcours de manière à créer des espaces de respiration pour les visiteurs.

Espace actualités

Un espace actualités situé en fin de parcours permettra, en complément des dispositifs récurrents au sein des sections (« Et aujourd'hui ? » cf. page précédente) d'actualiser le parcours de référence. Il offrira un prolongement de l'exposition par des compléments thématiques couvrant la période postérieure à 2029 (exemple : si l'ouverture du musée est en 2031, seront traitées les années 2029-2031, en privilégiant une ou deux thématiques).

Il sera complété par un espace « focus », qui fournira une prise de recul face à une actualité brûlante, afin de susciter chez le visiteur une réflexion éclairée. Il s'agira d'apporter un décryptage et une prise de distance face à une abondance d'informations journalistiques sans prétendre à se substituer au rôle de journaliste.

Accessibilité universelle

Le MMT accorde une grande attention à tout ce qui lui permettra d'être inclusif et d'offrir une accessibilité universelle. En tant que futur musée national et institution de référence, le MMT a la responsabilité d'accueillir tous les publics sur un pied d'égalité. Le MMT s'engage à proposer un parcours de visite unique pour tous, afin que chaque profil de visiteur puisse accéder à l'essentiel du propos, des objets, des œuvres, des images, des documents et des principaux messages de l'exposition. Concernant l'exposition de référence, le MMT envisage de mettre à disposition des outils d'interprétation garantissant une visite en autonomie ou la programmation de visites adaptées.

ii. Le mémorial

Faire lieu dans un ensemble cohérent

Le Musée-mémorial sera un lieu d'hommage aux victimes du terrorisme en France et aux victimes françaises des actes terroristes à l'étranger. C'est en ses murs que pourrait être célébrée, tous les ans, la Journée nationale de commémoration du 11 mars, en présence des plus hautes autorités de l'État. D'autres commémorations ou rassemblements, liés à l'actualité hélas très présente, pourraient également s'y tenir.

Cela implique des aménagements spécifiques : le mémorial, en tant que lieu à part entière, doit à ce titre offrir, outre les dispositions d'usage (esplanade, sécurité renforcée, accès aisé depuis l'accueil), une atmosphère particulière ; il conviendra par ailleurs de traiter finement ses interfaces avec les espaces qui lui seront contigus.

Ce nouvel espace prendra tout son sens avec la pratique du rituel, lequel, en retour, dessinera une part de son identité.

Par contraste avec l'exposition de référence, qui devra jeter un regard lucide et sans complaisance sur une histoire empreinte de tragique, il est essentiel que le mémorial, dédié au recueillement, soit marqué par le calme et la sérénité. Il a vocation à apaiser les tourments de la mémoire et la violence de l'Histoire. Il doit être un lieu de vie, protégé mais plus ouvert - voire en extérieur - que les autres espaces du MMT.

Cependant, les espaces du MMT devant former un même ensemble continu, par l'approche conceptuelle, l'esthétique, les matériaux, il est essentiel que mémorial et musée constituent les deux faces d'un même projet.

Ainsi, même s'il faut prévoir une place spécifique pour les hommages, c'est bien le Musée-mémorial dans son ensemble qui sera un lieu du souvenir.

Honorer les victimes

Le mémorial doit offrir en priorité la possibilité d'identifier les victimes ; c'est sa raison d'être première. L'inscription de leur nom exprime la pérennité de la fidélité aux morts.

Le mémorial devra donc comprendre **un mémorial des noms (l**es noms de plus de 850 personnes y seront inscrits), quel qu'en soit le support - physique, numérique – à la condition de conférer à ce dernier une dimension sensible, humaine. Il sera modulable et évolutif.

Développer une approche sensible pour la conception des espaces

Il est attendu une approche sensible dans les traitements des espaces, en particulier pour la conception du mémorial des noms. Outre la réponse fonctionnelle, le projet devra proposer une expérience sensorielle, un espace-temps particulier pour les visiteurs du mémorial.

Attendus fonctionnels

Le mémorial comportera les éléments suivants :

- Un mémorial des noms évolutif, intégré dans un espace protégé ;
- Celui-ci sera complété par une esplanade extérieure, en connexion directe, l'ensemble permettant d'accueillir 300 personnes lors de cérémonies.

Ces espaces sont protégés pour offrir à la fois l'intimité et le recueillement nécessaires aux visiteurs et la sécurité requise au regard des préconisations de sureté exigées pour le site.

Le mémorial sera accessible hors douane mais après passage du contrôle de sécurité d'accès au musée.

La liaison / connexion avec la rue Saint-Hippolyte sera facilitée, cette rue étant pressentie pour élargir le périmètre d'accueil des grandes commémorations accueillant un plus large public. A ce titre, une utilisation des espaces extérieurs du Campus n'est pas envisageable.

iii. Interface entre le parcours de référence et le mémorial

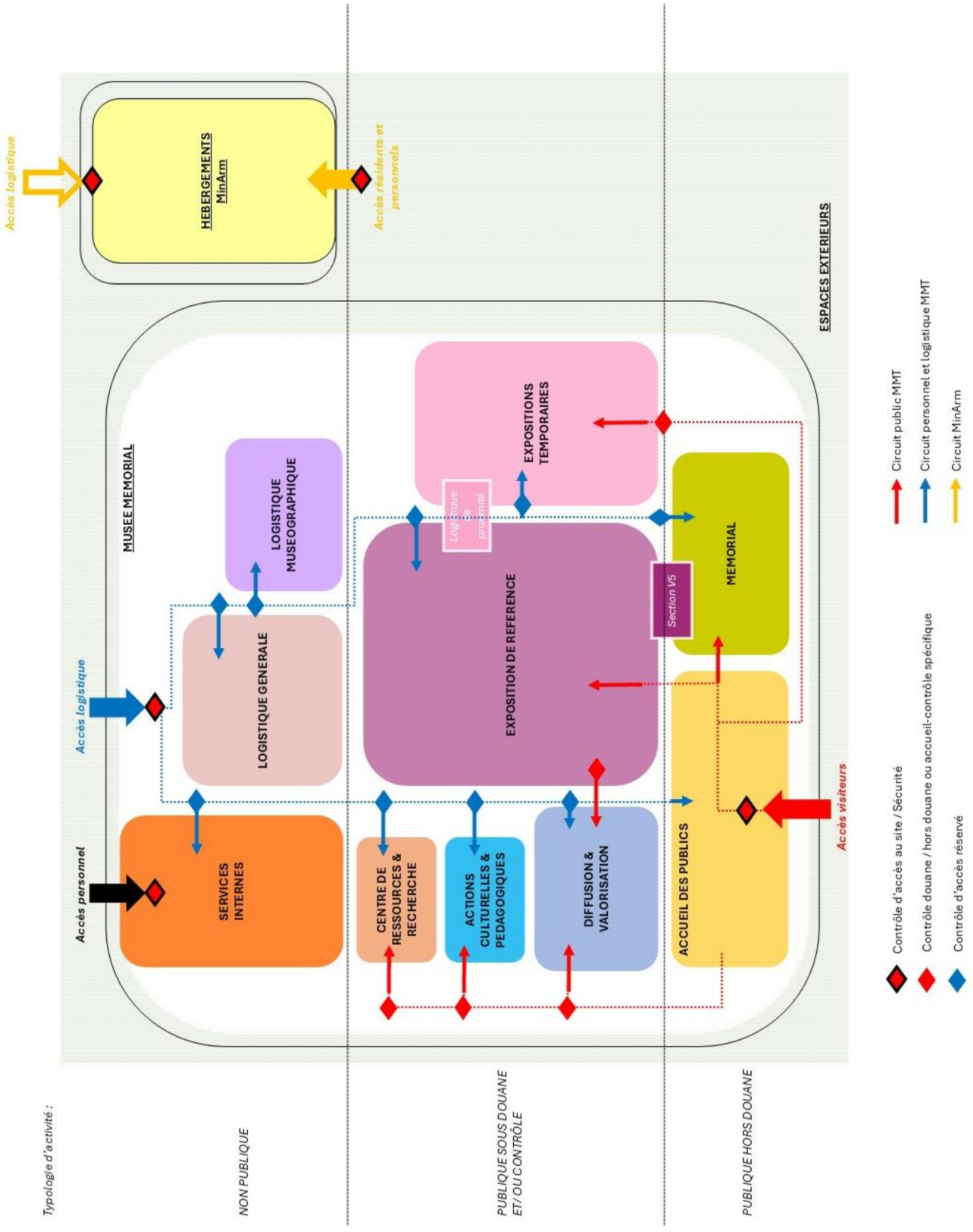
La section V5 du parcours de référence, intitulée « Une communauté de destins » devra s'articuler avec le mémorial : la fresque des portraits des victimes présentée dans cette section devra être visible depuis le mémorial.

VII. SYNTHESE FONCTIONNELLE

Tableau de surfaces général

	Entités fonctionnelles	Surface utile (m²)
0.	ESPACES EXTERIEURS	pm
A.	ACCUEIL DES PUBLICS ET SERVICES LIÉS	370
B.	MEMORIAL	300
C.	EXPOSITION DE REFERENCE (Parcours semi-permanent)	1000
D.	EXPOSITIONS TEMPORAIRES	450
E.	DIFFUSION / VALORISATION	220
F.	ACTION CULTURELLE / PEDAGOGIQUE	90
G.	CENTRE DE RESSOURCES / RECHERCHE	94
H.	SERVICES INTERNES	437
I.	LOGISTIQUE MUSEOGRAPHIQUE	210
J.	LOGISTIQUE GENERALE	295
K.	LOGEMENTS	302
L.	LOCAUX TECHNIQUES	pm
	TOTAL	**3768**

Organigramme fonctionnel



VIII. CALENDRIER PREVISIONNEL DU PROJET

La livraison du Musée-mémorial du terrorisme est attendue au cours deuxième semestre de l'année 2031 ; le calendrier prévisionnel du projet figure en annexe 3 du CCAP du dossier de consultation.